peut faire et comme elle tient, grâce à l'inaction du Conseil Municipal, la clef de la situation entre ses mains, elle en abuse naturellement en exigeant \$75.00 par lampe au lieu du prix actuel \$60.00

Et, il n'y a pas à dire, il faut pour le moment en passer par là, à moins de se passer de lumière.

Combien de temps encore devrons-nous passer sous les fourches caudines de la Montreal Light, Heat & Power Co., c'est la réponse que nous attendons du Con seil Municipal?

CHANGEMENTS AU TARIF DOUANIER

En vertu d'un arrêté du Gouverneur général en conseil, il a été décrété que les règlements ci-dessous soient et sont par le présent établis en vertu de l'arti cle 286 de la "Loi des douanes":—

Que les articles suivants employés comme matériaux dans les manufactures canadiennes soient transférés à la liste des marchandises qui peuvent être im portées en franchise en Canada, jusqu'à nouvel ordre:

- (a) Cuivre en barres et baguettes, enroulé autrement, d'au moins six pieds de lengueur, et ouivre en bandelettes, feuil les ou plaques, non poli, plané ou enduit. Tersqu'il doit servir comme matériaux dans des manufactures canadiennes (Sous l'item 717 du Tarif douanier).
 - (b) Huile d'asphalte pour servir un

quement au pavage. (Sous l'item 718 du Tarif douanier).

- (c) Feutre pressé, tissu élastique e' blocs de bois creux, importés par des fa bricants de membres artificiels, pour ser vir uniquement à la manufacture de membres artificiels. (Sous l'item 7.0 du Tarif douanier).
- (d) Tiges de fer ou d'acier, laminées ou étirées, d'au moins cinq-seizièmes de pou ce de diamètre, importées par des fauricants de chaînes pour servir uniquement à la manufacture de chaînes dans leurs pro pres fabriques. (Sous l'item 720 du Tarif douanier).
- (e) Que le fil à clinquant et le fil d'or et d'argent importés par des fabricants de millerets, galons, glands, rubans ou garnitures pour servir uniquement dans la fabrication de ces articles dans leurs propres fabriques seront soumis au droir réduit ci-dessoius, savoir:—

En vertu du tarif de préférence britan nique, 5 pour cent "ad valorem".

En vertu du tarif intermédiaire, 712 pour cent ad valorem". (Sous l'item 721 du Tarif douanier).

(f) Que les pièces finies de fer ou un cier pour la réparation de machines portatives et de traction pour la ferme et l'agriculture seront soumises au droit réduit suivant, savoir:—

En vertu du tarif de préférence britannique, 15 pour cent "ad valorem". En vertu du tarif intermédiaire, 17-1-2 pour cent "ad valorem". (Sous l'item +17) (a) du Tarif douanier).

(g) Que l'acier plat, laminé à froi... ne dépassant pas un demi-pouce d'épaisseur, pour servir uniquement dans la manufacture des écueilles et cônes pour les mon tages sur billes, importé par les fabricants de ces montages sur billes, sera soumis au droit réduit suivant:—

En vertu du tarif de préférence britannique, en franchise.

En vertu du tarif intermédiaire, 5 pour cent "ad valorem".

En vertu du tarif général, 5 pour cent "ad valorem". (Sous il'item 722 du Tarif donanier).

PREVISIONS DE RECOLTE D'OLIVES

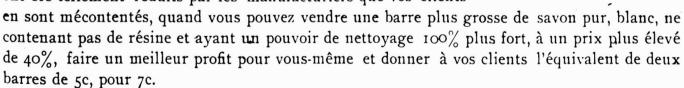
D'après la "Gazette Commerciale", de Paris, les grandes variations de température survenues du 10 au 20 juilet dernier ont causé des dommages considérables aux plantations d'oliviers, dans la plupart des provinces espagnoles. On estime que la prochaine récolte accusera une ferte diminution, comparativement à la production moyenne.

En quelques jours, le cours de l'hulle d'olive a subi une hausse importanée sur les principaux marchés d'Espagne.

Ecoutez attentivement, répondez prudemment, décidez-vous promptement.

Satisfaisants Profits, Satisfaits Clients, Savon "Sunny Monday"

POURQUOI VENDRE de petites barres de savon de buanderie jaune, de peu de valeur, dont le poids et la grosseur ont été tellement réduits par les manufacturiers que vos clients





Une seute harre fera l'ouvrage de deux barres de tout autre savon de buanderie. ESSAYEZ-LE ET SOYEZ CONVAINCU Vous le recommanderez alors à vos clients et vous ferez d'eux VOS pratiques.

ECRIVEZ-NOUS POUR ECHANTILLONS ET INFORMATIONS.

THE N. K. FAIRBANK COMPANY

----- MONTREAL -

